

**LES PARTICIPES DANS LEURS USAGES : ENTRE RIGUEUR  
NORMATIVE ET TOLÉRANCE DANS LA CARTE D'IDENTITE DE  
JEAN-MARIE ADIAFFI**

**Charles Yao Bony**

Université Peleforo Gon Coulibaly

Korhogo- Côte D'Ivoire

bony.yao@yahoo.fr

***Résumé :** Langue d'emprunt, le français se présente comme le moyen de communication le plus usuel. Certains de ses usages font de lui une marque d'exception. C'est le participe. Réputé comme le bon usage de la langue française, le participe se présente comme une difficulté pour tout apprenant surtout dans ses règles d'accord. Cependant, à la lecture de La carte d'identité, Jean-Marie Adiaffi fait de cet élément grammatical un principe de belles lettres.*

*Mots-clés : participe, usage, norme, accord, français*

***Summary:** Language of borrowing, French is presented as the most common means of communication. Some of its uses make it an exceptional mark. It is the participle. Renowned as the proper use of the French language, the participle presents itself as a difficulty for any learner especially in its rules of agreement. However, on reading the identity card, Jean-Marie Adiaffi makes this grammatical element a principle of beautiful letters.*

*Keywords: Participle, usage, norm, agreement, french*

**Introduction**

La langue française rencontre beaucoup de difficultés dans ses usages. Celles-ci sont liées en partie à l'emploi notamment du participe passé surtout dans ses accords. A l'oral comme à l'écrit, il faut user de tout un mécanisme afin d'éviter une faute grammaticale. Considéré comme la bête noire de tout usager de la langue française, l'accord du participe passé en guise d'exemple, « est un morceau de bravoure de toute la grammaire française. Ce problème se caractérise par l'importance des phénomènes orthographiques. » (M. Arrive, F.

Gadet, M. Galmiche, 1986, p.26) De ce fait, comment se présente les participes (participe présent et participe passé) ? Comment les règles sont-elles énoncées et qu'en est-il de leur influence dans l'hégémonie du français confronté aux autres langues impérialistes ?

### 1. Approche notionnelle du participe

Le participe vient du latin « participum » qui veut dire qui participe. Il se définit comme « un mot qui tient du verbe en ce qu'il peut exprimer le temps et la voix et qu'il peut admettre des compléments. Il tient de l'adjectif en ce qui peut être épithète, attribut ou en apposition, et subit des variations en genre et en nombre. » (R. L Wagner, J. Pinchon, 1962, p.8) C'est un mode impersonnel admettant une fonction verbale et une fonction adjectivale. Il ne donne aucune indication précise d'époque et possède deux temps : le participe présent et le participe passé.

#### 1.1. Définition du participe présent

Le participe présent se caractérise par la désinence ~ant, commune aux verbes dans tous les groupes à la voix active.

(1) « Puis, gueulant comme un forcené, il se mit à conjuguer le verbe violer à tous les temps, à toutes les personnes, à tous les modes. » (p54)

(2) « Chemin faisant, Méléoudouman se rappela que le lendemain était Anan Ya, c'est-à-dire le Vendredi sacré. » (p132)

Dans l'exemple (1), le participe présent (gueulant) a pour verbe infinitif gueuler. Ce verbe est au 1er groupe. La formation du participe présent se fait ainsi : gueul + ant.....gueulant.

Dans l'exemple (2), l'infinitif du participe présent (faisant) est faire. C'est verbe du 3è groupe. On a donc : fais + ant.....faisant.

Tous les verbes à l'infinitif forment leur participe présent avec la désinence ~ant. Qu'en est-il du participe passé ?

#### 1.2. Définition du participe passé

Le participe passé est l'élément essentiel de la sous-catégorie du verbe. Il marque la différence entre la forme simple et la forme composée. Ce mode peut être considéré comme un adjectif ou comme un verbe dans les temps composés. Son accord dépend du nom auquel il se rapporte suivant des règles très complexes.

(1) « Un seul droit et un seul devoir : me taire et vous suivre au cercle

*les yeux fermés.* » (p7)

(2) « *Quoi d'étonnant quand on sait comment nos croisés des forêts mystérieuses avaient quitté l'église : en débandade.* » (p91)

Dans l'exemple (1), le participe passé (fermés) est la forme simple prise comme un adjectif qualificatif.

Dans l'exemple (2), le participe passé (avaient quitté) est la forme composée due à la présence d'un auxiliaire. Il se caractérise ainsi : auxiliaire + participe passé de forme simple.

L'on retient que le mode participe a deux temps à savoir le participe présent et le participe passé. Le participe présent a une désinence en ~ant. Quant au participe passé, il a deux formes : la forme simple et la forme composée. Les différents aspects ayant été définis, il importe de d'énoncer les règles qui les régissent.

## **2. Les règles d'accord du participe**

Les règles d'accord du participe constituent un phénomène complexe, en particulier les règles d'accord du participe passé. Selon M. Grevisse (2004, p.24),

«On entend par accord la convenance établie, quant à une ou plusieurs des catégories morphologiques de genre, de nombre, de personne, entre deux ou plusieurs termes se rapportant à un même énoncé ou à une même chose. De ces termes, l'un plus fort (par exemple, le nom) impose à un ou plusieurs autres, plus faibles (par exemple, l'épithète) situés dans sa sphère d'influence, la nécessité de prendre la même position que lui dans les catégories morphologiques. »

A partir de cet essai de définition, comment s'énoncent les accords du participe ?

### **2.1. L'accord du participe présent**

Le participe présent n'admet aucune variation en genre et en nombre. Il est invariable.

« *Ainsi qu'il l'avait décidé, Méléoudouman participe aux cérémonies marquant la célébration rituelle du Vendredi sacré.* » (p.15)

Le participe présent (marquant) est lié directement au nom (les cérémonies). Selon les catégories grammaticales de ce nom, le participe présent (marquant) subirait des transformations liées à cet effet à savoir la marque du genre et du nombre. Les catégories grammaticales (les cérémonies) sont

féminin / pluriel. Ces éléments grammaticaux n'influencent pas le participe présent (marquant) d'où son invariabilité. Observons celui du participe passé.

## 2.2. L'accord du participe passé

Le participe passé est variable ou invariable.

### 2.2.1 Cas de variabilité du participe passé

Le participe passé s'accorde en genre et en nombre.

(1) « *Les créateurs partis, Dihé Abadjinan lui donna alors un siège sculpté.* » (p.76)

(2) « *Car ils étaient rangés sous l'œil protecteur de ce dernier.* » (p.86)

(3) « *Tes terres ! Tes terres ! Ah !ah ! Laisse-moi rire. Qui te les a attribuées ?* » (p.3)

Dans l'exemple (1), le participe passé (partis) est employé comme un adjectif

qualificatif. Il est rattaché au nom (les créateurs). Selon les règles d'accord, le participe passé pris comme adjectif qualificatif s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte. Ainsi, le participe passé (partis) prend la marque du genre et du nombre du nom (les créateurs). La structure syntaxique est : parti + s .....partis.

Concernant l'exemple (2), le participe passé (rangés) est conjugué avec l'auxiliaire être. En général, « l'accord se fait en genre et en nombre avec le sujet du verbe. » (Grevisse, 2004, p.709) Ici, les catégories grammaticales sont le masculin / pluriel. Le sujet du verbe est un pronom de conjugaison (ils). La structure syntaxique se présente comme suit : rangé + s ..... rangés.

Quant à l'exemple (3), le participe passé (attribuées) est employé avec l'auxiliaire avoir. Il y a accord « si le complément d'objet direct précède le participe passé. Il prend la marque du genre et du nombre du complément d'objet direct. » (M. Grevisse, 2004, p.782) Pour retrouver le complément d'objet direct dans la phrase, il faut se poser la question qui, quoi. Ainsi, la question idoine est : on a attribué quoi ? La réponse attendue est : les terres. Il y a donc COD. Il est question d'identifier la position de celui-ci dans la phrase. Le COD est placé avant le participe passé (attribuées). Selon les règles, l'accord est admis. Le participe passé prend donc la marque du genre et du nombre du complément d'objet direct. La structure syntaxique est : attribué + e + s .....attribuées. Comment se présente l'invariabilité du participe passé ?

### 2.2.3 Cas d'invariabilité du participe passé

Le participe passé présente des invariabilités dans son emploi.

(1) « *Pendant des siècles, vous vous êtes arrogé le droit universel de parler au nom de toute l'humanité réduite au silence par vos bâillons de fer.* » (p43)

(2) « *Dès que vous êtes parti, nous avons retrouvé votre carte d'identité* » (p151)

(3) « *...tous les rois qui se sont succédé sur le trône jusqu'aux batteurs des tambours sacrés, Attoungblan, Kinian-Kpli, N'do, sans parler des danseurs...* » (p138)

(4) « *Sa maison a pris la forme de l'horizon.* » (p117)

(5) « *Mais, Dihié, est-ce à cause de votre carte d'identité que l'on vous a arrêté ?* » (p110)

(6) « *Vous avez fait la France, vous avez étudié.* » (p156)

Dans l'exemple (1), le participe passé (arrogé) est invariable du fait de la position du complément d'objet direct (le droit) placé après. Le verbe s'arroger constitue un cas exceptionnel à l'intérieur des verbes essentiellement pronominaux. Il peut être variable ou invariable. Tout dépend de la position du complément d'objet direct.

Dans l'exemple (2), le participe passé (parti) ne s'accorde pas du fait que l'on est en présence d'un pronom personnel sujet désignant une seule ou même personne. Il y a quelque chose de cérémonieux, de poli, de respectueux. C'est une marque ou une formule de politesse ou de modestie. Le participe passé, dans ce cas, est invariable et prend la marque du singulier

Concernant l'exemple (3), le participe passé (succédé) est invariable du fait qu'il ne possède pas de complément d'objet direct. C'est un verbe pronominal non réfléchi. Le pronom (se) admet un complément d'objet indirect. En posant la question suivante : les rois ont succédé à qui ? La réponse attendue est : à eux-mêmes. Il n'y a donc pas de complément d'objet direct.

Quant à l'exemple (4), le participe passé (pris) est invariable parce que le complément d'objet direct (la forme de l'horizon) suit le participe passé ou encore le complément d'objet direct est placé après le participe passé. En posant la question suivante : sa maison a pris quoi ? La réponse est : la forme de l'horizon. Le complément d'objet direct (la forme de l'horizon) est placé après le participe passé

S'agissant de l'exemple (5), le participe passé (arrêté) ne s'accorde pas car le pronom personnel complément d'objet direct (vous) placé avant le participe passé est une marque de déférence. Le singulier est de rigueur.

Dans l'exemple (6), le participe passé (étudié) ne s'accorde pas parce qu'il n'y a pas de complément d'objet direct.

L'accord du participe passé est très délicat en ce sens qu'il est lié à la position du complément d'objet direct (COD). Il est fondé sur le mode de concaténation des syntagmes dans la logique phrastique. J. -C. Chevalier (1964, p.386) pourrait dire que « la règle d'accord du participe est surtout une règle orthographique. Elle est fondée sur l'ordre des mots. La place que le complément d'objet direct occupe par rapport au participe passé commande les variations de celui-ci. » Ainsi, le participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir peut être variable ou invariable. Il s'accorde en genre et en nombre avec le complément d'objet direct quand ce complément est connu au moment où l'on écrit le participe passé.

Le participe passé employé avec l'auxiliaire avoir s'accorde en fonction de la position du complément d'objet direct. Ainsi, l'identification de l'emplacement du complément est indispensable dans l'accord du participe. Aussi, faut-il se rappeler que le complément d'objet direct qui précède le participe passé est le plus souvent l'un des pronoms personnels *me, te, se, le, la, l', les, nous, vous* ou encore le pronom relatif *que*. Il faut donc se référer à l'antécédent pour déterminer le genre et le nombre de celui-ci.

L'accord du participe passé rend compte des particularités à travers les règles fondamentales fixées. La solution des cas particuliers qui se présentent dans l'accord du participe passé est essentiellement une affaire de bon sens. Dans la plupart des cas, il suffit d'appliquer avec discernement, les règles générales énoncées. Les règles générales d'accord du participe passé présentent des particularités dans sa pratique.

L'accord du participe passé des verbes pronominaux présente beaucoup d'ambiguïtés. Tantôt, il y a accord, tantôt, il n'y en a pas. Face à l'instabilité des règles d'accord du participe passé, Ferdinand Brunot, dans *la pensée et la langue*, citée par Grevisse, préconise la règle unique :

« Tout verbe de forme pronominale, que ce verbe soit actif, passif, réfléchi, réciproque, du moment qu'il est construit avec l'auxiliaire être, accorde, comme les verbes simples conjugués avec l'auxiliaire être, son participe avec le sujet. Il n'y a qu'une exception. Si le verbe peut être tourné par le participe avec l'auxiliaire avoir, et que le pronom (*se*) soit, dans l'ancien sens du mot, complément d'objet indirect, c'est-à-dire suivant la nouvelle nomenclature, ne soit pas complément d'objet direct, on applique la règle des verbes conjugués avec l'auxiliaire avoir. » (F. Brunot cité par M. Grevisse, 2004, p.736)

L'on vient d'énoncer les différentes règles d'accord du participe. Il ressort que les règles d'accord du participe génèrent un ensemble de contradictions. De ce fait, l'usage du participe constitue-t-il une complexité ou

une hégémonie de la langue française ?

### 3. Le participe : complexité ou hégémonie de la langue française

Langue majeure, la langue française se présente comme le moyen de communication utilisé dans l'espace linguistique. L'usage du français est complexe du fait de ses règles très rigides. L'une des véritables causes est l'accord du participe passé. Plusieurs facteurs militent à cet effet. Citons-en quelques-uns.

Le nombre considérable de règles et des contradictions de l'accord du participe passé. Les règles d'accord ne sont pas figées. Tantôt, le participe est variable, tantôt, il est invariable. L'instabilité des règles devient très contraignante. Ce qui rend l'apprentissage du français difficile. Dans la carte d'identité, certains participes en ont été confrontés. Dans « Oui, je l'ai violée. J'ai violé le ciel. J'ai violé la terre (p54). » L'on constate que le participe passé (violé) admet diverses écritures orthographiques. Cela est lié à sa position dans la phrase. Il s'accorde quand il est placé après le COD. Il est invariable quand il est placé avant le COD.

Le respect scrupuleux des règles d'accord du participe relève d'une bonne maîtrise du français et de ses tournures. Ce respect « devient l'évangile des nouveaux grammairiens, un évangile sur lequel chacun se raffine » (F. Brunot, 1966, p.601). L'utilisateur doit tenir compte des normes établies par le législateur de la langue. Cela se vérifie à travers cette phrase : « C'est l'une des rares choses bonnes qu'ils nous ont apportées (p100). » Le participe passé (apportées) a été accordé après divers mécanismes. Il fallait rechercher d'abord le COD, ensuite sa position dans la phrase et enfin les marques grammaticales.

La syntaxe du français est très figée. Ce qui constitue une lourdeur. Le participe admet divers usages. Il est employé seul ou en début de phrase. Il est pris comme un adjectif qualificatif ou comme un verbe. Autant d'usage pour un seul élément grammatical. Il est difficile de savoir à quel moment il joue tel rôle. Cela se vérifie à travers ces exemples.

(1) « *Écartelés* » (p108)

(2) « *Fini, ton règne ! Le règne des roitelets de brousse, des roitelets de forêts, des savanes et des steppes est terminé et bien terminé.* » (p32)

(3) « *D'abord la femme violée était mariée.* » (p52)

L'exemple (1) présente un participe passé employé seul. C'est un monorème. Concernant l'exemple (2), le participe passé (fini) est en début de phrase.

Quant à l'exemple (3), le participe passé (violée) joue le rôle d'un adjectif qualificatif.

L'accord du participe se caractérise par un mécanisme dû à la complexité des règles fixées, mais aussi des nombreuses contradictions qui le régissent à l'intérieur de ces règles. Ce contraste demande à tout usager la prudence et la vigilance surtout à l'oral où le mécanisme est simultané :

Le phénomène linguistique participe à la difficulté de l'apprentissage du français. Langue d'emprunt, le français est pour les pays francophones une langue d'institution. Cette langue entre en conflit avec certaines langues vernaculaires qui sont aussi des langues nationales. Ce croisement linguistique est une entrave à l'hégémonie du français. C'est ce que l'on caractérise par « des accidents de la circulation linguistique » (J. P. Colignon, P. V. Berthier, 1984, p.24). Ce changement linguistique a un impact considérable sur ces peuples en pleine mutation. Il faut, désormais, adopter une nouvelle culture linguistique pour s'exprimer et s'ouvrir au monde extérieur. « Parler et écrire français, c'est s'exposer à être jugé sur la base de critères issus d'une norme externe institutionnalisée, et jugée par la performance d'autrui. C'est donc sous l'effet de cette norme, selon P. Dumont (1986, p.81) que le locuteur est incapable de séparer l'énoncé à l'énonciation. » Le champ linguistique est réduit. En cela s'ajoute l'argot qui est une difficulté dans l'apprentissage du français. Langue hybride, du fait de l'alliage du français et des langues nationales, il est beaucoup prisé par une frange de la population. Cette forme d'expression brise le spectre de la honte, de la peur et de l'humiliation. Pierre N'Da (2000, p.149) avance à cet effet que « le français ivoirien se fonde sur une syntaxe élémentaire, il est parlé avec ses propos elliptiques, sa crudité lexicale, ses mots populaires, ses images et expressions qui traduisent les réalités africaines. »

Adiaffi en fait cas dans son œuvre à travers ce dialogue entre le commandant Kakatika, le violeur, la violée et les parents de la victime.

(1) « Regardez- moi ça. Ton corps sale. Son odeur on dirait piment et poisson pourri. Adjovan-Bamako mélangés. C'est d'accord ! Et les cuisses, le sang dans le kodjo, les perles coupées, le pagne déchiré... » (p50)

(2) « Le sang là, elle connaît pas garçon encore, c'est ça. Au commencement elle a fait palabre. Quand elle voit que c'est bon elle est d'accord. C'est elle-même qui a attrapé mon chose là. » (p50)

(3) « Il a baisé cette enfant. Sa figure, on dirait zèbre et léopard mélangés. Ses dents taillées, c'est fourchette du diable pour manger viande de l'homme la nuit. » (p51)



(4) « Non ! Non, missié ! il m'a forcée. Il était plus fort que moi. »  
(p51)

Ce langage hybride permet au commandant Kakatika de régler un tant soit peu les conflits entre ses administrés.

Le participe est un des modes les plus employés dans la langue française. De par son usage, il participe à l'hégémonie de cette langue. Il est une norme de clarté linguistique. Dans un énoncé, il peut être tantôt un adjectif, tantôt un verbe. Son emplacement avec les autres mots de la phrase le rend plus dynamique. Il précise un procès en jouant le rôle d'adjectif qualificatif. Pris comme verbe, il apporte un ray de lumière qui stabilise la compréhension. Cette luminosité draine un complément d'information.

Le participe est une marque d'érudition. En effet, ce mode se confond à l'usage ou à l'apprentissage du français. Il est l'élément essentiel pour tout usager de la langue. Le respect scrupuleux des règles d'accord laisse transparaître une maîtrise du français. Il est aussi une marque de distinction sociale.

Le participe est instrument du bon usage en ce sens qu'il donne un éclat à la structure d'un énoncé d'une part et de la clarté du français, d'autre part. Cet aspect conforte l'usager car le participe s'appréhende comme une identité du français. Une mauvaise articulation des éléments entraîne une agrammaticalité. C'est au vu de tout ceci que l'on peut affirmer sans se tromper que le participe est un apport indispensable à la clarté du français. Le bon usage commande le respect de la norme établie. Dans cette perspective, les législateurs du français ont établi des normes liées aux règles d'accord du participe. Ce qui donne un dynamisme à la langue française.

Le français se trouve dans un système normatif à travers lequel tout usager doit s'y conformer. C'est à travers la mobilisation de ces éléments systémiques du bon usage qu'apparaît la perfection dans l'usage du français. Ce principe amène Pierre Guiraud (1988, p.19) à faire l'observation suivante : « Notre langue nous paraît essentiellement bonne ; elle nous paraît apte à exprimer la forme de la pensée parce que notre pensée est impliquée dans la forme de notre langue ; et comme elle sert de critère pour juger les autres ; elle apparaît nécessairement comme la meilleure. » La perfection du français évoquée par Pierre Guiraud réside dans la capacité du participe à traduire le maximum d'objectivité et d'efficacité. Faire preuve de bon usage réside dans l'efficacité, l'équité et le respect des notions de grammaire.

En somme, le participe constitue une marque d'érudition de par la clarté linguistique, la prédominance des usages et de par la marque de perfection de la langue française. Le participe, à lui seul, se caractérise comme

l'élément essentiel dans le dynamisme et l'hégémonie du français. Cependant, cet élément grammatical est considéré comme un frein à l'expansion de la langue française.

### Conclusion

Le participe est un enrichissement de la langue française en ce sens qu'il se soumet aux exigences de l'écriture mais aussi de l'oral. Cet élément grammatical se relève comme une difficulté pour la plupart de ses usagers. Afin d'éviter la fragilisation de cette langue, les législateurs ont de par des arrêtés, simplifié les règles d'accord. L'arrêté du 28-12-1976 introduisait des tolérances sur les points les plus vétilleux. Ce qui participe à l'hégémonie et au dynamisme du français. Jean-Marie Adiaffi, dans son œuvre, ne s'est pas démarqué de ces principes académiques. Il s'est fort bien illustré en respectant scrupuleusement les règles fondamentales des usages du participe.

### Références bibliographiques

- ADIAFFI Jean- Marie, 1980, *La Carte d'identité*, Abidjan, CEDA.
- ARRIVÉ Michel, GADET Françoise, GALMICHE Michel, 1986, *La Grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique français*, Paris, Flammarion.
- BERGEZ Daniel, GERAUD Violaine, ROBRIEUX Jean-Jacques, 2010, *Vocabulaire de l'analyse littéraire*, 2ème édition, Paris, Armand Colin.
- BRUNOT Ferdinand, 1966, *Histoire de la langue française, Formation de la langue classique 1660*, tome 3, Paris, Armand Colin.
- CHEVALIER Jean-Claude, BLANCHE-BENVENISTE Claire, ARRIVÉ Michel, PEYTARD Jean, 1984, *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris, Librairie Larousse.
- COLIGNON Jean-Pierre, BERTHIER PierreValentin, 1984, *La pratique du style, Simplicité, précision, harmonie*, Paris, Duculot.
- DESSONS Gérard, 2005, *Introduction à l'analyse du poème*, Paris, Armand Colin.
- DUBOIS Jean, LALANDE René, 1989, *La Nouvelle grammaire du français*, Paris, Librairie Larousse.
- DUBOIS Jean, GIACOMO Mathée, GUESPIN Louis, MARCELLESI Christane, MAECHELLESI Jean-Baptiste,
- MEVEL Jean-Pierre, 2002, *Dictionnaire de Linguistique*, Paris, Larousse-Bordas/VUEF.
- DUMONT Pierre, 1986, *L'Afrique noire peut-elle encore parler français ?* Paris, L'Harmattan.

- GREVISSE Maurice, 1993, *Le Bon usage*, 14ème édition, Paris, Duculot.
- GUIRAUD Pierre, 1998, *La grammaire*, collection que sais-je, Paris.
- IMBS Paul, 1968, *L'emploi des temps verbaux en français moderne*, Paris, Librairie Klincksieck, 274p.
- MOLINIÉ Georges, 2008, *La stylistique*, Paris, QUADRIGE/ PUF.
- N'DA Pierre, 2000, *L'écriture romanesque de Maurice Bandaman ou la quête de l'esthétique africaine*, Paris, L'Harmattan.
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René, 2004, *Grammaire méthodique du français*, Paris, QUADRIGE/ PUF.
- WAGNER Robert Léon, PINCHON Jacqueline, 1962, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Librairie Hachette.